L'Agenda des séances d'informations gratuites pour le public sur le règlement collectif de dettes

2020 – 2021

Le public cible ?

Les personnes qui viennent d'être admises en règlement collectif de dettes ou celles pour lesquelles une requête est envisagée.

Conditions préalables pour pouvoir suivre cette séance :

1. L'inscription doit obligatoirement être faite par un médiateur de dettes ou un avocat ;
2. La personne doit avoir reçu un début d'information sur le règlement collectif de dettes.

De quoi va-t-on parler ?

- Le règlement collectif dettes : c'est quoi ?
- Comment et où introduire la demande ?
- La requête et son contenu avec ses éléments clés (le budget, les dettes,…);
- Que se passe-t-il entre le dépôt de la requête et la décision du Juge ?
- Que se passe-t-il au moment où le Juge déclare la demande admissible ?
- Le premier contact avec le médiateur judiciaire ;
- Le rôle du médiateur judiciaire ;
- Le coût d'un règlement collectif de dettes ;
- Le plan amiable, les changements, les soucis, …;
- La révocation ;

Prix ?

Les séances sont gratuites.

Quand ?

De 9h30 à 11h30

Les mercredis : *23/09/2020 ; 21/10/2020 ; 18/11/2020 ; 16/12/2020 ; 20/01/2021 ; 24/02/2021 ; 24/03/2021 ; 21/04/2021 ; 19/05/2021 ; 23/06/2021.*

Où ?

Centre d'Appui - Médiation de dettes
Boulevard du Jubilé 155 1080 Bruxelles
(Bus 14 et tram 51 arrêt Vanderstichelen / Métro Ribaucourt ou Belgica)

Intéressé(e) ?

Les services de médiation de dettes sont automatiquement prévenus avant chaque séance. Si vous êtes avocat et que vous souhaitez également être tenu au courant, merci de nous envoyer un email à info@mediationdedettes.be avec vos noms, prénom, adresse et numéro de téléphone.

Comment inscrire une personne ?

Vous recevrez (par mail) une invitation ainsi qu'un bulletin d'inscription un mois avant la date de chaque séance.

Il vous suffit alors de remplir un bulletin d'inscription par personne et de nous le(s) renvoyer par mail, par fax au 02/217 88 07 ou par courrier au Centre d'Appui, bd du Jubilé 155 à 1080 Bruxelles.

Prise en compte et confirmation de l'inscription :

En raison des risques sanitaires, le groupe sera limité à **9 personnes**.

Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'inscription.

Vous recevrez immédiatement une confirmation d'inscription (dans la limite des places disponibles).

Une semaine avant la séance, vous recevrez également un rappel afin de vous permettre de prévenir la personne qu'une place lui est réservée et de lui rappeler la date, l'heure et le lieu de la séance.

Personne de contact :

Mounia Ouaqqa
Boulevard du Jubilé 153-155 1080 Bruxelles
T.02/217.88.05 - F. 02/217.88.07
info@mediationdedettes.be - www.mediationdedettes.be

NB : Les séances ont lieu en français mais des séances en néerlandais peuvent être organisées si nous avons suffisamment de personnes intéressées. N'hésitez pas à nous contacter à ce sujet.

COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE

Avec le soutien de la Commission Communautaire Commune (COCOM) et de la Commission Communautaire Française (COCOF).
Met de steun van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie (GGC).

Francophones Bruxelles